



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM
À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 1^{er} septembre 2020, à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS

DM-20-05 – Dérogation mineure qui vise à autoriser une opération cadastrale visant à séparer l'aire de droits acquis de 5 000 mètres carrés autour d'une des résidences existantes. Les limites du lot créé engendrent une non-conformité par rapport à trois (3) bâtiments agricoles existants :

- le premier bâtiment sera implanté à 1,97 mètre de la ligne avant du nouveau lot créé, en dérogation à la grille de zonage A-2 qui indique que la marge avant est de 15 mètres ;
- le second bâtiment sera implanté à 11,22 mètres de la ligne avant du nouveau lot créé, en dérogation à la grille de zonage A-2 qui indique que la marge avant est de 15 mètres ;
- le dernier bâtiment sera implanté à 1,13 mètre de la ligne arrière du nouveau lot créé, en dérogation à la grille de zonage A-2 qui indique que la marge arrière est de 10 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

4525 à 4551, chemin Godbout, Dunham

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

FAIT À DUNHAM, CE 7^E JOUR DU MOIS D'AOÛT 2020.

Mélanie Thibault, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélanie Thibault, directrice générale et greffière de la Ville de Dunham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'hôtel de ville le 12 août 2020 entre 9 h et 17 h, et par la diffusion dans l'édition du 12 août 2020 du journal local Le Guide.

En foi de quoi, je donne certificat, le septième jour d'août deux mille vingt.

Mélanie Thibault, greffière